

# Devenez Mécène de l'association

ASSOCIATION SOUMISE À LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901 ET AU DÉCRET DU 16 AOÛT 1901

## BULLETIN

à retourner avec votre règlement

NOM .....

PRÉNOM .....

SOCIÉTÉ ..... N° SIREN .....

FONCTION .....

ADRESSE POSTALE .....

.....

VILLE .....

CODE POSTAL ..... PAYS .....

EMAIL .....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE .....

MON DON EST DE ..... Euros

Je souhaite garder l'anonymat (votre nom apparaîtra dans les remerciements si cette case n'est pas cochée)

### CHÈQUE À L'ORDRE DE : PLEINS JEUX

À ADRESSER À : ASSOCIATION PLEINS JEUX - 3, RUE DU LION D'OR - 45210 FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

OU PAR RIB CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

RIB France Code Banque : 14808 Code Guichet : 00015 Numéro de compte : 72020551217 Clé RIB : 42

IBAN ÉTRANGER FR76 1480 6000 1572 0205 5121 742 BIC AGRIFRPP848

Domiciliation Ferrières (00015) Tél : 02 38 60 29 24

Nom et adresse du titulaire : ASSOC PLEINS JEUX

3, RUE DU LION D'OR - 45210 FERRIÈRES EN GÂTINAIS

**Pleins jeux** est une association d'intérêt général ouvrant droit à des déductions fiscales\* ; ainsi en adhérant ou/et en donnant à **Pleins Jeux**, vous pouvez bénéficier de **déductions fiscales**.

**PARTICULIERS** : Si vous êtes redevables de l'impôt sur le revenu vous pouvez déduire de votre impôt 66 % du montant de votre adhésion (en raison de l'absence de toute contrepartie à votre adhésion) et/ou de votre don dans la limite de 20 % du revenu de la personne donatrice soumise à l'impôt sur le revenu.

**Exemple** : Si vous devez régler 1000 € d'impôts sur le revenu et que le montant de votre adhésion et/ou de votre don s'élève à 100 €, le montant de votre impôt sera de 1 000 € - (66% de 100€) soit 934€. Vous aurez donc économisé 66 € d'impôt et votre don de 100 € vous reviendra à 34 € après l'économie d'impôt.

Il vous suffit pour bénéficier de cette réduction d'impôts de joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous transmettrons. Le montant du don doit être indiqué sur la déclaration 2042.

Si le montant de votre don excède le plafond de 20 % de votre revenu imposable, le surplus est reportable sur les cinq années suivantes et dans les mêmes conditions de réduction.

**ENTREPRISES** : Vos adhésions et/ou dons sont également déductibles à hauteur de 60 % de leur montant, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire, de l'impôt sur les sociétés (ou de l'impôt sur le revenu si vous en êtes passible).

Là encore l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes et dans les mêmes conditions de réduction.

\* procédure de rescrit fiscal en date du 26 avril 2019

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 juillet 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications de vos données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association. Les statuts sont consultables sur [www.pleinsjeux.com](http://www.pleinsjeux.com)

**WWW.PLEINSJEUX.COM**

3, rue du Lion d'Or 45210 Ferrières-en-Gâtinais

+33 (0)6 09 70 25 63 - [contact@pleinsjeux.com](mailto:contact@pleinsjeux.com)